

MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES 2022-2023 ET FORMULAIRES DISPONIBLES

Montréal, le 2 mars 2022 – Le 24 février dernier, le conseil d'administration de la Fondation Musicaction a approuvé des modifications aux programmes pour la nouvelle année financière 22-23 qui débutera le 1^{er} avril. Les descriptions des programmes ainsi que les formulaires sont en ligne sur notre site web : musicaction.ca

INITIATIVES INDIVIDUELLES

PRODUCTION D'UN ALBUM, PRODUCTION ET PROMOTION DE TITRES ET COMMERCIALISATION NATIONALE

Nous attirons votre attention sur un élément modifié dans la section *Conditions d'admissibilité*. En effet, bien que le critère d'admissibilité relatif à la distribution reconnue soit toujours en vigueur, **une exception a été faite en vue de l'inscription du 7 avril prochain**. Ainsi, seront exceptionnellement admissibles les demandeurs ayant détenu une entente avec un distributeur canadien pour leur dernier projet commercialisé ou dans la dernière année.

- [Programme Production d'un album](#)
- [Programme Production et promotion de titres](#)
- [Programme Commercialisation nationale \(volet 1 – Promotion\)](#)
- [Programme Commercialisation nationale \(volet 2 – Activités scéniques\)](#)

COMMERCIALISATION INTERNATIONALE

Les entreprises bénéficiant du programme *Enveloppe de financement global* (EFG) ne sont généralement pas admissibles à d'autres programmes d'Initiatives individuelles. Cependant, un déplacement visant la participation d'un artiste à une vitrine officielle soutenue dans le cadre du programme *Événement à l'international* pourra faire l'objet d'une demande dans la mesure où il n'était pas prévu lors du dépôt de la demande en EFG. Dans ce cas, l'obligation d'avoir un représentant autorisé accompagnant l'artiste demeure, mais les dépenses afférentes doivent être prises à même les dépenses de développement d'affaires dans l'EFG lorsque celui-ci est un employé ou une personne liée à l'entreprise.

Pour ces entreprises, de manière exceptionnelle également, pourra être considérée une activité qui était non prévisible au moment du dépôt de la demande

en EFG, soit parce que l'artiste n'était pas lié à l'entreprise à ce moment, soit parce qu'une entente a été conclue avec un nouveau partenaire qui effectue un développement important sur le territoire étranger visé. Dans tous les cas, les montants maximums annuels par entreprise devront être respectés.

- [Programme Commercialisation internationale \(volet 1 – Exploration d'un marché cible\)](#)
- [Programme Commercialisation nationale \(volet 2 – Développement de carrière sur un marché cible\)](#)

INITIATIVES COLLECTIVES

VITRINES MUSICALES - Volet 4 - Captation de spectacle

Mis sur pied durant de la pandémie, ce volet temporaire demeure accessible pour l'année 2022-2023 aux artistes qui, programmés dans le cadre d'un événement financé sous *Événement au Canada* ou soutenus pour une tournée sous le *Volet 2 - Tournée nationale*, ne seraient pas en mesure d'offrir leur prestation en présentiel en raison de mesures sanitaires.

- [Programme Vitrines musicales \(volet 4 – Captation de spectacle\)](#)

PROMOTION COLLECTIVE NATIONALE

Dorénavant, les projets seront évalués à deux moments dans l'année. Les dates d'inscription pour déposer un projet pour la prochaine année financière sont le 7 avril 2022 et le 6 septembre 2022.

- [Programme Promotion collective nationale](#)

ÉVÈNEMENT AU CANADA

Ce programme a pour principal objectif de stimuler la programmation d'artistes canadiens pour favoriser le développement de leur carrière professionnelle dans le cadre d'événements canadiens d'envergure en chanson francophone. Les événements en musique spécialisée sont également visés par ce programme. Les critères relatifs à l'admissibilité des artistes canadiens programmés ont été revus pour les événements en chanson francophone.

Dans sa dernière édition, l'événement en chanson francophone a présenté au **moins huit artistes canadiens** :

- dont le premier projet d'enregistrement sonore (album ou EP) francophone a été commercialisé **après le 1^{er} avril 2017**;
- dont le dernier projet d'enregistrement sonore (album ou EP) francophone, commercialisé entre **24 mois précédant l'événement et 6 mois suivant celui-ci**, a été soutenu par le Fonds de la musique du Canada ;
- qui ont donné une prestation d'une durée minimale de 20 minutes. Toutefois, un artiste qui fait partie de la programmation officielle et qui a

offert une prestation dans une autre formule pourra être considéré dans la mesure où il a réellement été mis en valeur.

L'événement en chanson francophone s'engage également à présenter au moins huit artistes canadiens répondant aux critères précédemment mentionnés lors de l'édition visée par la demande, étant entendu que le premier projet d'enregistrement sonore (album ou EP) francophone devra avoir été commercialisé après le **1^{er} avril 2018**.

Compte tenu du contexte pandémique, les événements soutenus dans l'année financière 21-22 bénéficieront d'une année de grâce s'ils n'atteignent pas le nombre d'artistes minimal requis et pourront déposer une demande, dans la mesure où ils s'engagent à l'atteindre dans l'édition visée par la demande.

→ [Programme Événement au Canada](#)

MESURE DE SOUTIEN AUX ARTISTES PARENTS

Depuis avril 2019, la Fondation rend admissibles les frais d'un(e) accompagnateur(trice) dédié(e) aux soins d'un enfant âgé de 6 ans et moins lors du déplacement d'un artiste interprète parent, et ce, tant au niveau national qu'international. Antérieurement intégrée à même les programmes et formulaires visant les déplacements, cette mesure devient une aide séparée avec son propre formulaire. Son accessibilité est également élargie aux artistes sélectionnés(es) dans le cadre d'un projet soutenu en *Développement des compétences* (Projet d'intégration, Projet de perfectionnement, Projet d'incubateur). Tant le producteur de spectacles que l'artiste pourraient déposer une demande pour cette aide spécifique. Vous pouvez vous rendre directement sur la page dédiée à cette mesure pour obtenir le formulaire.

→ [Mesure de soutien aux artistes parents](#)

- 30 -

Source : La Fondation Musicaction

Renseignements : (514) 861-8444 | 1-800-861-5561

Courriel : info@musicaction.ca

Web : musicaction.ca

Facebook : [facebook.com/musicaction.ca](https://www.facebook.com/musicaction.ca)

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/fondation-musicaction/>

Suivez l'actualité de Musicaction en vous abonnant à notre **infolettre** via notre site web.